



CAPL du 19/06/2018

MOUVEMENT LOCAL DES CONTROLEURS

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. JOUVE, Mme BOYER et Mme GIGUET.

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : Mme MORBIDUCCI (T), Mme FRIAA (T), M. VEYLET (expert)

Solidaires - Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), Mme VIEYRES (T) et Mme EMONIN(S).

FO : Mme CUSSAC (T), Mme BOURGADE (S)

Mme JBIRANE (Administration) et Mme FRIAA assurent respectivement les fonctions de secrétariat et le secrétariat adjoint.

Avant d'aborder le mouvement local, monsieur VEYLET lit la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après) qui rappelle le propos du ministre sur les futures suppressions de postes exponentielles au niveau national et leurs conséquences sur les conditions de travail des agents.

M. MORICEAU répond qu'il a peu de visibilité sur les futures suppressions de postes, mais qu'une réunion des directeurs est prévue le 22 juin à Bercy où le sujet sera évoqué.

1/ Approbation des Procès verbaux du 14 novembre 2017 et du 1^{er} décembre 2017

Le procès verbal du 14 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une demande de modification par Solidaires. Le second procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Mouvement local des agents de catégorie B.

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP et des demandes des agents.

Le mouvement s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

LAROUSSINIE Annabelle obtient le PCRCP

GAUDRY Thomas obtient le SPFE

GRAU Nathalie obtient la Trésorerie Aurillac Banlieue.

RAN SAINT FLOUR

JOUBE Thierry obtient la Trésorerie de Saint Flour

THERON Bernadette obtient la Trésorerie de Chaudes Aigues

FILLON Françoise obtient la Trésorerie de Saint Flour.

Le président soumet son projet de mouvement au vote de la Commission :

Parité administrative : 4 pour

Parité syndicale : 3 contre (CGT, Solidaires)

1 abstention (FO)

Par leur vote contre, les élus CGT Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local tel qu'il est imposé par l'Administration. Bien qu'elles constatent avec satisfaction que de nombreux collègues ont obtenu leur mutation, elles déplorent que des postes restent vacants à l'issue du mouvement. Il en est ainsi au PCRCP (1 poste), aux trésoreries, de Murat (1 poste), de Saint-Martin-Valmeroux (1 poste), de Vic -sur-Cère (1 poste) et de TP principale Aurillac (1 poste). Ceci sans tenir compte des temps partiels qui ne sont pas compensés.

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

CAPPELIE Olivier (ALD Cantal)	SIE Aurillac
BERTRAND Béatrice (ALD Aurillac)	Détachement SIP-SIE St Flour
REZZIOUI Mohamed (ALD Aurillac)	SIE Aurillac
ABASCAL Jean-Luc (Fiscalité Professionnelle RAN Aurillac)	Détachement Direction (Service SAR)
CHASSANG Christine (Gestion des comptes Publiques RAN Aurillac)	Détachement Direction (Service Fonction comptable de l'État)

3/ Questions diverses :

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES demandent la date de la journée d'accueil des nouveaux agents à la Direction.

M. MORICEAU confirme la date du lundi 03 septembre.

La séance est levée à 10h15.

Les élus et expert CGT Finances Publiques
Isabelle MORBIDUCCI, Sylvie FRIAA, et Laurent VEYLET



CAPL B du 19/06/2018 **Mouvement local des contrôleurs**

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 5 juin 2018 notre ministre monsieur DARMANIN par une lettre adressée aux cadres supérieurs et aux fédérations syndicales a confirmé la suppression de 50 000 fonctionnaires d'État sur la période de 2018 à 2022.

Notre ministère sera à proportion le plus touché, par ces suppressions de postes qui devraient se situer entre 18 000 et 20 000.

Jamais notre ministère n'a connu une telle vague de suppressions et les organisations syndicales considèrent que si le ministre continue à gérer les effectifs et les missions avec les mêmes outils de management, nous allons droit dans le mur et nous connaissons malheureusement une recrudescence de risques psycho-sociaux. Ce management est certes efficace du point de vue financier dans un système ultra-libéral, mais il est catastrophique pour les agents surtout avec un tel nombre de suppressions de postes.

Tout cela va se traduire par des conditions de travail toujours plus difficiles, voire intenable pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites.

Nous constatons que le nombre d'ALD est toujours important et que ce statut est source d'inquiétude pour les agents concernés, d'autant plus pour les nouveaux agents qui sont bloqués trois années sur leur première affectation.

Alors que certains voudraient voir le rôle des CAP réduit à peau de chagrin nous tenons à réaffirmer notre attachement à ces instances dans leurs pleines compétences notamment en matière de mutation. Les commissions paritaires locales doivent être de réels organismes où la défense des personnels doit être véritablement et valablement assurée. Nous rappelons notre volonté qu'à l'issue de cette CAPL tous les postes vacants soient pourvus dans le cadre des mutations internes en respect des règles d'ancienneté administrative.